

SERGE GAGNON, *Familles et presbytères au Québec, 1790-1830*,  
Québec, PUL, 2013, 174 pages

Jean Roy

Volume 8, numéro 2, printemps 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71321ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Roy, J. (2014). Compte rendu de [SERGE GAGNON, *Familles et presbytères au Québec, 1790-1830*, Québec, PUL, 2013, 174 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 8(2), 25-25.

## WENDATS...

suite de la page 24

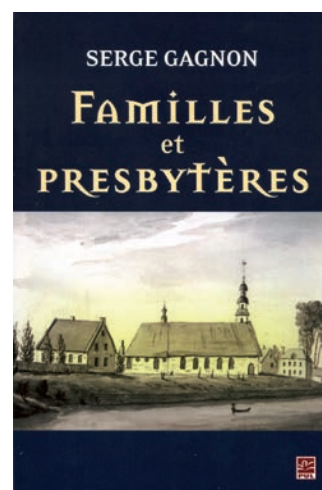


**Les Wendats [...] se sont tournés vers la production artisanale et, bientôt, la manufacture : canots, traînes et raquettes, mocassins, mitaines et chapeaux, paniers, poupées et souvenirs, etc. Des entrepreneurs ont percé. Désormais l'on pouvait être artisan, ouvrier, bourgeois et Huron.**

La politique fédérale indienne a toujours jugé que l'incontournable voie vers la «civilisation» passait par l'agriculture sédentaire masculine doublée de l'élevage. Les Wendats s'y sont toujours refusés même alors que la forêt se fermait devant eux. Ils se sont tournés vers la production artisanale et, bientôt, la manufacture : canots, traînes

et raquettes, mocassins, mitaines et chapeaux, paniers, poupées et souvenirs, etc. Des entrepreneurs ont percé. Désormais l'on pouvait être artisan, ouvrier, bourgeois et Huron. La crise de 1929 a accéléré le déclin de l'intérêt pour les «curiosités sauvages».

Voilà un saisissant portrait d'une communauté transséculaire dont le caractère original et distinctif a déjoué tous les pronostics, tous les préjugés, toutes les politiques d'assimilation! Un livre admirable. ❖



SERGE GAGNON  
**FAMILLES ET PRESBYTÈRES AU QUÉBEC,  
1790-1830**  
Québec, PUL, 2013, 174 pages

Dans son précédent livre, *L'argent du curé de campagne* (PUL, 2010) Serge Gagnon a étudié les rapports à l'argent qu'entretient le clergé paroissial du Bas-Canada. Rattaché à une paroisse, mais en desservant souvent plus d'une, le curé tire des revenus variables qui prennent plusieurs formes, la dîme notamment, et qui le situent avantageusement au sein de la société locale. La condition matérielle du curé et les utilisations qu'il fait de sa richesse, de son vivant ou par testament, y ont fait l'objet d'une description élaborée. Bien entendu, Serge Gagnon y a traité de la manière qu'a le curé du temps d'occuper son presbytère (p. 163-170).

Le sujet est repris, mais considérablement développé dans *Familles et presbytères*. La maison presbytérale devient ici un espace social. Ceci, à une époque marquée simultanément par la demande de services religieux de la part d'une population en voie d'accroissement et de dissémination dans le vaste diocèse de Québec, et également par une pénurie de prêtres, en voie de résorption, toutefois, après 1830. Quatre personnages : le fidèle, le curé, sa famille ainsi que l'évêque, ont des intérêts à faire valoir.

Le paroissien est certes favorable à fournir une habitation convenable à son desservant, mais pas à n'importe quel prix, et certainement pas celui de l'abandon de la salle des habitants, cette partie du presbytère elle-même divisée en espaces masculin et féminin, un espace public utilisé entre les offices religieux. Le paysan ne se laisse pas intimider par les requêtes de son prêtre. Au besoin, il lui suggère de se construire un logis à ses frais, initiative que certains curés savent prendre. Une maison curiale – domicile privé – et un presbytère se trouvent ainsi près de l'église. Or, ceci n'est pas sans effet sur le patrimoine de la fabrique qui a charge d'entretenir le presbytère, car il s'ensuit une détérioration du bâtiment abandonné et d'inévitables querelles sur les réparations à lui apporter pour satisfaire l'occupant suivant.

D'abord issu des classes sociales urbaines, le curé provient progressivement du monde rural à mesure que le XIX<sup>e</sup> siècle avance. Sa familiarité avec son environnement social progresse d'autant. Bien que les liens entre le manoir et le presbytère soient ténus, le curé de 1820 ne dénonce pas le système seigneurial. Son accession à la prêtrise se fait sous le signe d'une promotion sociale que lui confirme sa résidence de fonction qu'est le presbytère. Il se montre soucieux de préserver son intimité et il n'aime pas particulièrement cette proximité qu'il trouve plutôt envahissante, notamment dans sa cuisine, car le bâtiment possède une taille souvent modeste, loin de la dimension qu'atteindront les presbytères de la seconde moitié du siècle.

Associée à la figure du curé, la famille, représentée par un proche parent qui habite également le presbytère, joue un rôle qui n'est pas uniquement secondaire. Le fait n'est pas rare et ne surprend en rien. Il est naturel que le curé accueille dans sa demeure l'un ou l'autre de ses géniteurs, voire les deux, ou une sœur. Le devoir filial ou la satisfaction de services en entretien ménager, ou les deux, l'expliquent aisément.

Le prêtre leur est redevable de sa formation au petit séminaire. À ses parents encore ou à une tierce personne sympathique à son élévation à la prêtrise, il doit le titre clérical, une rente annuelle qui le prémunit contre la pauvreté, titre dont il est obligatoirement propriétaire depuis le sous-diaconat. Peu importe si cette rente est effectivement versée. En l'absence de toute autre personne, l'Église supplée par le «titre de mission», plus rare cependant. Reste néanmoins que le curé doit faire en sorte que cette présence ne soit ni envahissante, ni contraire aux prescriptions de l'Église, qu'elle ne brise pas l'harmonie nécessaire ou, dit autrement, qu'elle ne débouche pas sur des relations tendues entre les occupants du presbytère et les fidèles. Bref, il faut que le travail pastoral du curé n'en soit pas entravé. Le prêtre a donc tout intérêt à ce qu'aucune plainte ne remonte à l'évêque, qui rendra un jugement «sans égard à la situation familiale».

Il revient en effet à l'évêque d'arbitrer les conflits qui ne manquent pas de survenir entre le curé et ses fidèles autour de la construction, de l'entretien et de l'occupation du presbytère. Attribuer à un prêtre docile et bon serviteur de l'Église une cure rémunératrice, jouissant d'un patrimoine matériel enviable, est la prérogative de l'évêque. Dans le cas contraire, créé par un conflit à éteindre, le risque d'une affectation à une unité pastorale moins bien nantie est réel, et se concrétise par l'envoi dans une mission, inévitablement pauvre, située en région de colonisation. Les paroissiens ne sont pas non plus à l'abri d'un jugement sévère de la part du premier pasteur qui laisse peser sur eux, comme sanction de leur désobéissance, le retrait de leur curé en faveur d'une autre paroisse. L'auteur sait bien faire ressortir le rapport de force dont dispose l'évêque en cette période de pénurie. Mais, est-ce que les fidèles savent se montrer sensibles à ce fait et modifient-ils alors leurs comportements ?

La diversité des situations, élégamment exposées par Serge Gagnon, se remarque dans le grand nombre d'exemples qu'il donne. Mais peut-être existe-t-il encore d'autres cas de figure? L'auteur démontre la nécessité d'adopter une périodisation fine, de connaître les institutions et leurs transformations afin de comprendre les enjeux sociaux autour de cet équipement matériel qu'est le presbytère. L'originalité du propos est à ce prix et nous savons maintenant, mieux qu'auparavant, que le presbytère ne fut pas toujours un lieu calme et serein.

Jean Roy  
Professeur en histoire, UQTR